

Québec, le 13 août 2025

Mme Ann-Philippe Cormier
Secrétaire
Commission des relations avec les citoyens
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

CRC-133M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029

PAR COURRIEL

Objet: Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 »

Madame Cormier,

Par la présente lettre, nos entreprises manufacturières souhaitent partager avec les membres de la *Commission des relations avec les citoyens* ce qui est vécu sur le terrain dans les régions de Chaudière-Appalaches et de Québec, ainsi que les ajustements que nous jugeons nécessaires pour assurer la viabilité économique de nos entreprises et de notre industrie. Nous sommes d'ailleurs d'avis que ces éléments permettront aux membres de la commission de bonifier les travaux en cours en matière d'immigration.

Après avoir analysé la documentation déposée au mois de juin dernier, nous pouvons confirmer aux membres de la commission que nous sommes favorables à l'esprit de plusieurs des propositions d'orientations, dont celles visant le maintien d'une forte proportion d'immigration économique, l'augmentation de la connaissance du français et l'augmentation de la proportion des personnes immigrantes permanentes qui sont déjà au Québec.

Nous sommes cependant d'avis que l'ensemble des orientations proposées pourraient être mieux adaptées à la réalité de nos régions et de nos entreprises, et que le contenu de cette correspondance pourrait contribuer positivement à la démarche en cours. Nous serions d'ailleurs disponibles et intéressés à participer aux auditions publiques qui auront lieu au mois de septembre prochain.

Des orientations adaptées à la réalité de nos régions et de notre secteur d'activité

Premièrement, le choc démographique et la rareté de main-d'œuvre que le Québec vit depuis plusieurs années ont durement frappé le secteur manufacturier. Cette situation a été exacerbée dans plusieurs régions qui ont une population vieillissante et un taux de chômage historiquement bas comme les nôtres. Malgré des efforts soutenus pour attirer, former et retenir la main-d'œuvre locale, de nombreux postes névralgiques demeurent donc toujours vacants dans notre industrie et menacent du même coup la croissance et la compétitivité de nos entreprises.

Les impacts sur nos entreprises

1) Amisco

Chez Amisco, malgré des efforts importants d'automatisation, plusieurs secteurs de production demeurent impossibles à mécaniser, notamment la couture, le rembourrage et le collage de mousse. Ces activités nécessitent un savoir-faire manuel irremplaçable. Actuellement, l'entreprise compte une trentaine de postes vacants simplement pour répondre à la demande actuelle, sans même considérer une éventuelle hausse des commandes. Cette réalité illustre bien que, dans certains segments manufacturiers, la main-d'œuvre humaine demeure indispensable et que les besoins sont criants.

2) Paber Aluminium

Paber Aluminium a atteint un niveau de dotation optimal grâce à la mise en œuvre, sur plusieurs années, d'une stratégie combinant plusieurs leviers : embauche de travailleurs déjà présents au Québec, recours ciblé aux travailleurs étrangers temporaires, participation à des programmes de formation DUAL en alternance, travail-étude, aménagements d'horaires pour les parents monoparentaux et les préretraités, ainsi qu'investissements de plusieurs millions de dollars en équipements automatisés et robotisés.

Si les règles actuelles en immigration ne sont pas ajustées rapidement, l'entreprise devra, entre mai 2026 et mai 2027, se départir de 17 travailleurs étrangers temporaires en raison du dépassement du quota de 10 % applicable aux postes à bas salaire. Or, la majorité de ces embauches s'effectuaient dans le cadre de la liste des traitements simplifiés et n'étaient donc pas, jusqu'ici, assujetties à ce quota.

Ces 17 travailleurs étant regroupés dans un même département de production, leur départ aurait un impact critique sur la continuité des opérations, la capacité de production et, ultimement, la viabilité de l'ensemble de l'entreprise.

Nous sommes donc d'avis que le Québec aura avantage à adapter l'ensemble des orientations proposées afin de prendre en considération la réalité de chacune de nos régions. Selon nous, cet ajustement permettrait à nos entreprises de contribuer davantage à la relance économique du Québec, en plus de faciliter une meilleure intégration des nouveaux arrivants dans nos collectivités.

Le recours aux travailleurs étrangers temporaires : une solution complexe, mais indispensable

Chez Amisco, l'incapacité à pourvoir les postes actuellement vacants met directement en péril des emplois occupés par des travailleurs québécois. En effet, l'entreprise pourrait être contrainte de fermer certains quarts de travail devenus non rentables faute de personnel suffisant. Un tel scénario entraînerait non seulement des mises à pied, mais aussi une réduction globale des activités et une perte de compétitivité à long terme.

De plus, même si nous comprenons les raisons derrière la volonté gouvernementale de réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes, nous sommes d'avis que les orientations concernant les travailleurs étrangers temporaires devront être revues afin d'être plus favorables à leur accueil et leur rétention en région.

En effet, malgré tous nos efforts, les conditions d'embauche demeurent particulièrement difficiles pour les postes impliquant des quarts de travail atypiques comme ceux de soir ou de fin de semaine. Dans ce contexte, nos entreprises ont dû avoir recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) afin d'assurer le développement de leurs activités. La contribution de ces travailleurs étrangers temporaires (TET) a d'ailleurs fréquemment permis le maintien de quarts de travail ou le déploiement de contrats qui touchaient l'ensemble des employés de nos entreprises.

Cependant, les restrictions imposées récemment au programme sont venues fragiliser un équilibre qui était déjà précaire. Sur le terrain, cela s'est traduit par une grande incertitude, des délais administratifs imprévisibles, la perte de travailleurs expérimentés, et une pression accrue sur l'ensemble des équipes en place.

Selon un récent sondage de notre regroupement (voir annexe 1), les plus récentes mesures viendraient éliminer en moyenne 10 travailleurs étrangers par entreprise,

et ce, au moment où celles-ci auront besoin de pourvoir entre 50 et 100 postes supplémentaires au cours des cinq prochaines années. Cette réduction pourrait donc entraîner chez ces mêmes entreprises une perte de chiffre d'affaires variant de 10 à 30 %. Étant donné cette situation, plusieurs entreprises ont décidé de reporter des investissements importants. Certaines pourraient même devoir transférer une partie de leurs activités aux États-Unis ou procéder à l'arrêt complet d'une partie de leurs opérations.

Les impacts sur nos entreprises : le cas de Teknion Roy & Breton

La perspective d'une réduction du nombre de travailleurs étrangers temporaires met en péril non seulement les projets d'investissement de l'entreprise, mais aussi les emplois occupés par des travailleurs québécois.

- **Perte critique de main-d'œuvre pour les quarts essentiels** : Teknion Roy & Breton a déjà dû mettre à pied **5 travailleurs** et est également en voie de perdre **25 travailleurs étrangers** qui sont essentiels pour assurer la tenue des quarts de soir et de week-end. Cette perte aura un impact majeur sur leur capacité de production globale et entraînera une baisse significative et directe de leurs ventes.
- **Diminution de la production et des ventes** : Le manque de personnel qualifié restreint leur capacité de production. Ils envisagent de remettre en question des investissements de plus de 11 millions de dollars en raison des contraintes liées à la pénurie de main-d'œuvre. Cette situation risque d'entraîner une perte de chiffre d'affaires annuelle de plus de 30 millions de dollars, ce qui nuirait à leur compétitivité et, à terme, leurs ventes sur le marché international.

Sans un accès suffisant aux travailleurs étrangers temporaires, Teknion Roy & Breton ne pourra pas maintenir ses délais de production, ce qui menacerait la pérennité de ses opérations et les emplois québécois qui y sont liés.

Selon nous, ces témoignages démontrent que nos entreprises déploient énormément d'efforts pour embaucher localement et que les travailleurs étrangers temporaires constituent bien souvent la seule option pour pourvoir les postes vacants.

Nous sommes donc d'avis que la proposition d'orientation numéro 1 devrait être revue afin de maintenir l'apport des travailleurs étrangers temporaires au dynamisme des économies régionales. Une attention particulière devrait d'ailleurs être portée au maintien des travailleurs qui sont déjà bien intégrés dans nos équipes et nos communautés.

Des disparités salariales importantes

Dans les derniers mois, plusieurs resserrements sur les postes considérés à « bas salaire » ont également été mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada. Il est cependant important de préciser que le seuil salarial qui est utilisé pour passer d'un « bas salaire » à un « haut salaire » au Québec n'est pas toujours lié à la réalité économique de nos régions.

À titre d'exemple, le seuil a été établi cette année à 34.62\$/heure pour l'ensemble du Québec. Un seuil qui est évidemment beaucoup plus élevé que le salaire horaire médian de nos régions qui s'établit entre 28.00\$ et 29\$ de l'heure. Bien que les salaires médians soient plus bas dans nos régions, les coûts liés aux différents services et les frais liés au logement le sont également. Il est donc évident qu'un seuil salarial qui serait adéquat pour la région de Montréal ne pourrait pas l'être également dans nos communautés.

Selon nous, les gouvernements du Québec et du Canada devront agir rapidement pour fixer des seuils salariaux régionaux. Nous demandons donc aux membres de la commission de prendre en considération cette demande lors de leurs travaux.

Des pistes de solutions porteuses pour l'avenir de nos régions

En conclusion, l'ajout de restrictions en matière d'immigration dans nos régions compromettrait la stabilité de nombreuses entreprises, limiterait leur capacité à investir et affaiblirait notre tissu industriel régional. À l'inverse, une adaptation aux réalités régionales permettrait non seulement de stabiliser nos activités existantes, mais également de soutenir notre croissance et nos projets d'investissement.

Pour répondre aux besoins régionaux sans compromettre les objectifs globaux du programme, nous formulons donc les recommandations suivantes aux membres de la commission :

1. Moduler les 6 orientations proposées afin de prendre en compte les réalités régionales;
2. Mettre en place un droit acquis pour les travailleurs étrangers temporaires déjà intégrés dans nos communautés;
3. Prévoir une révision de la méthode de calcul fixant les seuils salariaux afin d'y inclure une composante régionale;
4. Demander l'ajustement du pourcentage de TET autorisé aux réalités régionales, en permettant jusqu'à 20 % de TET dans les régions à faible taux de chômage;
5. Exclure les permis simplifiés du calcul du pourcentage maximal de TET, afin de ne pas pénaliser les entreprises ayant recours à ces mécanismes pour des besoins spécifiques;

6. Mettre en place un processus accéléré et prévisible pour les entreprises manufacturières pouvant démontrer leur bonne foi et un historique d'intégration réussi.

Cette lettre de position est appuyée par un large regroupement d'entreprises issues de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches. La liste complète des entreprises participantes est présentée en annexe.

Nous vous remercions pour votre attention et demeurons disponibles pour présenter ces observations lors des auditions publiques prévues par la commission.

Veillez recevoir, Mme Cormier, nos salutations les plus distinguées.

Luc Robitaille

Président et chef de la direction
Les Industries Amisco Ltée

Dany Tremblay

Vice-président
Plastiques Gagnon inc.

Frédéric Marier

Président-directeur général
Teknion Roy & Breton inc.

Geneviève Paris

Vice-présidente Logistique, stratégie
et communication et copropriétaire
Paber Aluminium inc.

Annexe 1 : Résultats du sondage

Impacts découlant des mesures restrictives à Québec et en Chaudière-Appalaches.

Contexte

Suite à l'annonce de nouvelles mesures sur les travailleurs étrangers temporaires, une vingtaine d'entreprises manufacturières de Québec et Chaudière-Appalaches ont décidé de travailler ensemble afin de mieux documenter la situation et de démontrer les impacts sur le terrain.

Portrait des sondés :

- Nombre d'entreprises ayant répondu au sondage : 23
- Nombre moyen d'employés : 318
- Nombre d'employés - minimum : 18
- Nombre d'employés - maximum : 1 255
- Nombre moyen de travailleurs étrangers avant annonce des mesures : 65
- Nombre moyen de travailleurs étrangers perdus en raison des restrictions : 10

Répartition du chiffre d'affaires des entreprises :

- 5 à 15 M\$: 5 entreprises
- 15 à 25 M\$: 1 entreprise
- 25 à 50 M\$: 3 entreprises
- 50 à 150 M\$: 8 entreprises
- 150 M\$ et plus : 6 entreprises

Faits saillants :

- La perspective de devoir réduire le nombre de travailleurs étrangers temporaires compromet sérieusement la capacité de l'ensemble des entreprises sondées à honorer leurs commandes et à préserver leurs parts de marché en Amérique du Nord.

- Les principales raisons évoquées par les compagnies sondées pour faire appel aux travailleurs étrangers :
- Combler la pénurie de main-d'œuvre dans des postes techniques ou spécialisés.
- Combler les quarts de soir et de fin de semaine
- Assurer la continuité des opérations et maintenir la croissance
- Pour chacune de ces entreprises, c'est environ 50 à 100 postes qui seront à combler au cours des trois à cinq prochaines années.
- Les nouvelles mesures viendront cependant éliminer en moyenne dix travailleurs étrangers par entreprise.
- Cette réduction pourrait donc entraîner des pertes de chiffre d'affaires pouvant aller de 10 à 30 % pour les entreprises sondées.
- Dans certains cas, cela pourrait même mener au transfert d'activités vers les États-Unis ou à l'arrêt complet de leurs opérations.

Annexe 2 : Liste des entreprises

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises qui ont pris part à cette démarche concertée.

Pelouses Boulet inc.

Acier Trimax

Patates Dolbec inc.

Teknion Roy & Breton inc.

Les Industries Amisco Ltée

Groupe Isofoam inc.

Plastiques Gagnon inc.

Groupe Canatal inc.

Outils A. Richard Co.

Bateaux Princecraft inc.

Umano Medical inc.

Produits métalliques Roy inc.

Expert Maison inc.

Lorendo inc.

Prolam Société en commandite

Groupe Livingchy International inc.

Paber Aluminium inc.